

Conseil du 19 janvier 2016

•**Chemin piétonnier « La Ville Varet »- « L'Etang de Foin »** : afin de réaliser ce projet, il convient d'acquérir une bande de terrain dans la parcelle cadastrée section ZN n°56 appartenant à M. Jean-Michel Robert. Ce dernier ayant donné son accord, Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier le prix de vente. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune.

•**Aménagement carrefour de « La Maisonnette »** : le projet consiste en la mise en place d'une interdiction de tourner à gauche sur la V.C.13 en venant de la R.D. 792 dans le sens Bourseul-Plancoët (manque de visibilité). Il a été validé sur place par les services du Conseil Départemental. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce projet.

•**Travaux de réhabilitation réseau eaux usées**: suite au rapport établi par DCI Environnement et à l'inspection télévisée réalisée sur une partie du réseau d'eaux usées (tronçons priorités 2 et 3 de l'étude diagnostique), il apparaît que l'ensemble des travaux de réhabilitation nécessaire est estimé à 22 295 euros H.T. Le Conseil Municipal décide de réaliser l'ensemble des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement prescrits et de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

•**Restauration des vitraux de l'église** : plusieurs pièces des vitraux de l'église sont cassées. Il est possible de les réparer sur place sans dépose des vitraux. Après étude des devis reçus, le Conseil Municipal accepte l'offre faite par l'Atelier BOTREL Vitraux de Plémy pour un montant de 4 514,00 € H.T. (5 416,80 € TTC).

•**Cheminement piéton derrière le terrain de boules** : après étude des devis reçus, l'entreprise EVEN de Pleurtuit est retenue pour la mise en place d'un revêtement en sable pour l'aménagement du chemin piétonnier derrière le terrain de boules. Le coût de ces travaux d'aménagement est estimé à 1 581,80 € H.T. (1 898,16 € TTC).

•**Aménagement de la cour de l'école publique** : l'entreprise G.N.T.P.+ de Plouër-Sur-Rance a été retenue pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école : enrobé dans une partie de la cour pour diminuer la partie en sable et reprise de l'enrobé de l'entrée de la cour. Le montant de ces travaux est de 3 491,60 € H.T. (4 189,92 € TTC).

•**Douchette pour la bibliothèque** : la douchette servant à scanner les codes-barres des livres et des cartes d'adhérents à la bibliothèque ne fonctionne plus correctement. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par la société MICRO BIB de Richemont (57) pour l'acquisition d'une nouvelle douchette (lecteur de codes-barres) pour la bibliothèque pour un montant de 148,00 € H.T. (177,60 € TTC).

•**Convention de mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Agglomération** : par délibération du 30 juin 2014, le Conseil Communautaire de Dinan Communauté a approuvé la création d'un service instruction à l'échelle de l'intercommunalité afin de pallier au désengagement de l'Etat annoncé dans la loi ALUR. Par délibération du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal de Pluduno a décidé de confier l'instruction de ses dossiers d'urbanisme à ce service. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver pour l'année 2017 la conclusion d'une convention de mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation du Sol entre la commune et Dinan Agglomération. Cette convention prendra effet à la date du 1er janvier 2017 .

•**Limitation de vitesse dans le lotissement Chateaubriand** : suite aux travaux de voirie définitive du Lotissement Chateaubriand, pour raison de sécurité, Roland Arnold propose de limiter la vitesse de circulation à 30 kilomètres/heure. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

•**Projet de nouveau local pour le service technique** : l'atelier du service technique situé rue de la Scierie est devenu exigü. Compte tenu du projet de réaménagement de l'ancien presbytère, il va falloir

trouver un nouveau lieu pour le stockage du matériel (tables, stands,...). Maxime Leborgne propose d'étudier la possibilité de construire un nouveau local pour le service technique sur le terrain communal cadastré section ZD n° 242 situé dans la Z.A. des Trois Croix. L'atelier actuel pourrait être conservé pour le stockage du matériel loué (stands, tables,...).Après en avoir délibéré, à l'unanimité, vu l'avis favorable de la commission bâtiments,le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité de construction d'un nouveau local pour le service technique sur le terrain communal situé dans la Z.A. des Trois Croix.

•Questions diverses :

Présentation du plan d'aménagement de la rue Julien Coupé :

Roland ARNOLD présente le nouveau plan des travaux d'aménagement de la rue Julien Coupé. Il rappelle que, compte tenu du projet de réhabilitation du presbytère, l'aménagement du parvis de l'église est reporté. Ce plan a été validé par les services du Conseil Départemental. Avant d'engager ces travaux, une inspection télévisée du réseau des eaux pluviales va devoir être réalisée afin d'en déterminer l'état.